



COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUIN 2020 – 19H00

L'an deux mil vingt, le jeudi quatre juin mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes du Grand Air en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD, et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Mme BALSALOBRE Aliette	M. DOYER Marc	Mme OUDAILLE Rolande
Mme BENARD Virginie	Mme GAUTIER Corinne	M. PAPIN Stéphane
Mme BEUVRIER Bernadette	Mme GRENIER Céline	M. SOISSON Nicolas
M. BRUYER Jean-Guy	M. VERSCHEURE Christian	M. S'TRUBBE Olivier
M. CHAPEROT Stéphane	M. LEFEBVRE Tommy	Mme TUYPENS Mélanie
M. CHARPENTIER Dominique	Mme MARTEL Myriam	M. VICHARD Jean-Philippe
M. COUSYN Rémi	Mme MATIFAS Muriel	
Mme DARDARD Elisabeth	M. MEYZEAUD Serge	

À l'exception de : Madame Clémence GUGGINO ayant donné procuration à Monsieur Jean-Philippe VICHARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de Conseillers présents --- : 22
 Nombre de Conseillers votants ---- : 23
 Date de convocation ----- : **29 mai 2020**
 Date d'affichage ----- : **29 mai 2020**

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Marc DOYER

La séance est ouverte à 19h00
La séance est levée à 20h06

- Constitution et vote des commissions municipales
- Désignation des représentants Adico, SE60, Mission Locale, lycée et collègue
- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Demande de réduction tarifaire de la location hebdomadaire de la salle des fêtes du Grand Air au profit du COBC
- Renouvellement de la carte achat public
- Syndicat Mixte Très Haut Débit : convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires
- Création CDD services techniques
- Création CDD saisonniers services techniques
- Remboursement Groupama suite litige
- Autorisation de stationnement pour commerce ambulant
- Remboursement de concession

👇 **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 23 mai 2020 est adopté à **l'unanimité**.

Délibération 2020/24 : constitution et vote des commissions municipales

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales qui fixe les modalités de constitution des commissions municipales,

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales qui précise les règles de l'élection des élus au sein des commissions municipales,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Si certaines commissions sont obligatoires (CCAS) durant tout le mandat, d'autres sont facultatives et peuvent être créées en cours de mandat juste pour la durée d'un projet en fonction de la volonté des élus et des projets à lancer conformément à l'article L-2121-22 du CGCT.

Les textes indiquent que le Maire est Président de toutes les commissions. Celles-ci sont animées par les adjoints, voire des conseillers. Chaque réunion doit faire l'objet d'une convocation adressée à tous les membres titulaires sans oublier le Maire.

La représentation à la proportionnelle est recommandée par le Préfet mais pas obligatoire.

Centre Communal d'Action Sociale

	Titulaires	Personnes extérieures
7 élus et 6 non élus membres d'organismes extérieurs.	Jean-Philippe Vichard (Pst membre de droit)	
	Muriel Matifas	Muriel Letort (Emmaüs)
	Rolande Oudaille	Dominique Léger (asso fraternelle)
	Elisabeth Dardard	Corinne Luco (udaf)
	Virginie Bénard	Maïté BIASON (secours catholique)
	Serge Meyzeaud	Michel Colas (unafam)
	Marc Doyer	Jean-Paul Planque (vie libre)

Commission des finances (commission obligatoire)

Les 23 conseillers en exercice composent cette commission.

**Groupe de réflexion pour la construction de l'extension
de l'école ODG**

Elargi à quelques personnes proposées par le Maire ou ses Adjoints.	Elus + quelques personnes extérieures choisies par le Maire	
	Jean-Philippe Vichard	Aliette BALSALOBRE
	Stéphane Papin	Jean-Guy BRUYER
	Dominique Charpentier	Céline Grenier
	Corinne Gautier	Bernadette Beuvrier
	Rolande Oudaille	Les 2 Directrices
	Myriam Martel	Les personnels
	Un représentant de l'ILEP	Jean-Marie FRANCHE

**Comité de pilotage pour le fonctionnement du centre aéré
et du périscolaire**

Elargi à quelques parents utilisateurs proposés par le Maire ou ses adjoints.	8 élus + quelques personnes extérieures (parents)	
	Aliette Balsalobré	Corinne Gautier
	Myriam Martel	Olivier Strubbe
	Céline Grenier	Rolande Oudaille
	Muriel Matifas	
	Mélanie Tuypens	Plusieurs parents

Commission Restauration Scolaire

Quelques réunions par an en fin de journée pour suivre le fonctionnement du restaurant scolaire.	6 élus	
	Jean-Guy Bruyer	Rémi Cousyn
	Myriam Martel	Olivier Strubbe
	Nicolas Soisson	1 représentant Newrestauration
Mélanie Tuypens	2 parents + 2 enfants + IleP	

Un titulaire de la commission devra faire le point avec l'ILEP une fois par semaine.

Commission aménagement du Parc du Grand-Air

Il s'agit de réfléchir au fonctionnement et à l'aménagement du site.	10 élus et quelques habitants non élus désignés par le Maire	
	Murielle Matifas	Jean-Guy Bruyer
	Stéphane Papin	Corinne Gautier
	Tommy Lefebvre	Virginie Besnard
	Aliette Balsalobré	Elisabeth Dardard
	Myriam Martel	
	Marc Doyer	Jean-Marie Franche
		Gilles Beuvrier

Commission Sécurité Routière

Elle se réunit en journée. C'est une commission importante car beaucoup de remarques de riverains sont faites à ce niveau. Elle sera élargie à quelques habitants proposés par le Maire ou ses Adjoints.	7 Titulaires + quelques habitants non élus désignés par le Maire	
	Jean-Guy Bruyer	Aliette Balsalobré
	Dominique Charpentier	Elisabeth Dardard
	Rolande Oudaille	Corinne Gautier
	Marc Doyer	
	Personnes extérieures désignées par le Maire	
	Jean-Marie Franche	Gilles Beuvrier

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité,**

APPROUVE la constitution des commissions présentées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération 2020/25 : désignation des représentants Adico, SE60, Mission Locale, lycée et collège**Conseil d'Administration du Lycée Roberval**

	1 élu communal titulaire	1 suppléant
	Jean-Philippe Vichard	Myriam Martel

Conseil d'Administration du Collège Cousteau

	1 élu communal titulaire	1 suppléant
	Céline Grenier	Muriel Matifas

Mission locale du Clermontois (commission obligatoire)

	1 titulaire	1 suppléant
	Myriam Martel	Tommy Lefebvre

ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités)

	1 seul représentant	
	Stéphane Chaperot	

Syndicat Energie de l'Oise (SE60)

	2 délégués titulaires	
	Stéphane Chaperot	Nicolas Soisson

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité,**

APPROUVE la constitution des commissions présentées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération 2020/26 : adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2121-7 à L2121-28 régissant le fonctionnement du Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-8 qui fixe les règles pour l'adoption du règlement intérieur des assemblées délibérantes,

Considérant que l'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants,

Considérant qu'il convient malgré tout d'en adopter un afin de faciliter le travail du maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Considérant qu'il a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'assemblée,

Le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'approuver un règlement intérieur rédigé en étroite collaboration avec ses conseillers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à 21 voix pour et deux voix contre**,

APPROUVE l'instauration du règlement intérieur pour le Conseil Municipal de la commune,

PRECISE que ledit règlement sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération 2020/27 : demande de réduction tarifaire de la location hebdomadaire de la salle des fêtes du Grand Air au profit du COBC

Monsieur le Maire précise que par convention le COBC loue la salle des fêtes du grand Air 650 euros par an pour une utilisation de trois soirées par semaines sur 36 semaines.

L'association par courrier demande une réduction liée à la période d'inactivité subie par l'association durant l'épidémie du COVID 19.

Monsieur le Maire propose une réduction de 50 % à savoir 325 euros. Pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**,

APPROUVE cette décision,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Renouvellement de la carte achat public

Point ajourné.

Délibération 2020/28 : syndicat Mixte Très Haut Débit : convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires

Par voie de convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue le 24/11/2016, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes du Clermontois, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la Communauté de Communes du Clermontois d'une participation financière à versement unique.

Le réseau construit et le nombre de prises réalisés ont évolué depuis et font l'objet d'une réactualisation, suite à la programmation des travaux complémentaires à la demande de la commune de BREUIL-LE-VERT détaillés ci-dessous :

- Effacement du réseau rue du Grand Air sur la commune de BREUIL-LE-VERT.

C'est pourquoi les parties, sur proposition du SMOTHD, ont souhaité établir une nouvelle convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit par versement unique.

Le montant du devis correspondant aux travaux de BREUIL-LE-VERT - (rue du Grand Air) s'élève à **2 208,36 €**.

La participation financière du Conseil Départemental et le SMOTHD correspondant à une aide de 60% du montant HT des travaux est portée à **1 325,02 €**.

En conséquence, le montant de la participation financière de la collectivité membre pour les travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit s'élève à **883,34 €**.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention proposée par le Syndicat Mixte Très Haut Débit ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération 2020/29 : création CDD services techniques

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien et la réfection des bâtiments publics ainsi que l'entretien des espaces verts.

Grade	Rémunération (indice Brut)	Rémunération (indice Majoré)	Date de début de contrat	Date de Fin de contrat
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	04/06/2020	03/06/2021
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	01/09/2020	31/08/2021
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	03/07/2020	02/07/2021

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la création d'un contrat à durée déterminée aux services techniques de la commune ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération 2020/30 : création CDD saisonniers services techniques

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments publics et des espaces verts.

Grade	Rémunération (indice Brut)	Rémunération (indice Majoré)	Date de début de contrat	Date de Fin de contrat
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	04/05/2020	31/08/2020
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	01/07/2020	31/08/2020
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	01/07/2020	31/07/2020
Adjoint technique 2ème Classe	347	325	01/08/2020	31/08/2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la création d'un contrat à durée déterminée aux services techniques de la commune ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Remboursement Groupama suite litige

Point ajourné.

Autorisation de stationnement pour commerce ambulant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de stationnement pour un commerce ambulant (boulangerie) sur le parc du Grand Air a été faite.

Conformément à l'article 2 des délégations consenties au Maire le tarif de 4 € du mètre linéaire sera appliqué.

Remboursement de concession

Conformément au règlement du cimetière article 27, la municipalité va accepter la rétrocession d'une concession funéraire selon la formule de calcul inscrite dans le règlement,

Soit $76.22 \text{ €} * (2/3) / (35/50) \text{ ans} = 35.56 \text{ €}$.

Le Maire,



Jean-Philippe VICHARD

04 juin 2020